



CFR Confédération Française des Retraités

**Monsieur le Président
du Conseil d'Orientation des Retraites**
20 avenue de Ségur
75007 PARIS

Paris, le 10 juillet 2024

Objet : Rapport annuel du COR – publication du 13 juin 2024

Monsieur le Président,

Forte de plus d'un million de retraités provenant de toutes les catégories socioprofessionnelles, anciens du secteur privé comme du secteur public, salariés et non-salariés, la Confédération Française des Retraités défend notamment le pouvoir d'achat des retraités, la création d'un régime de retraite universel et la mise en place d'un système de santé adapté à tous les âges.

C'est avec beaucoup d'attention que notre organisation a pris connaissance du rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France. Nous avons pris acte de l'évolution méthodologique en cours tendant à privilégier désormais un scénario central dans le but de rendre plus lisible la situation des retraites et leur évolution, même s'il reste encore, nous semble-t-il, du chemin à parcourir. Nous n'avons pas non plus l'intention d'entrer dans un débat sur les aspects techniques du travail de prévision conduit par vos experts.

Nous réagissons en revanche sur certaines présentations.

Ainsi en est-il de l'impact sur le déficit du système de retraite en 2024 que le COR attribue aux revalorisations des pensions, notamment celle du 1^{er} novembre 2023 à l'Agirc-Arrco (4,9%) et celle du 1^{er} janvier 2024 pour les régimes de base (5,3%). C'est ne pas tenir compte du fait que ces revalorisations ne sont réalisées qu'une fois l'inflation constatée, que ces revalorisations et leurs modalités sont cadrées par la loi (pour la retraite de base) ou par un accord interprofessionnel qui prévoit même une sous-indexation de cette revalorisation (pour la retraite complémentaire) et donc qu'elles sont incluses dans toutes les prévisions du COR .

La dégradation de la situation financière du régime de retraite n'est donc pas à imputer aux revalorisations des pensions mais à rechercher plutôt du côté des régimes à prestations définies comme ceux des régimes de base et assimilés du secteur privé, de la Fonction publique d'État, des régimes spéciaux et autres, ainsi que le rapport l'évoque d'ailleurs dans le 2^e paragraphe de sa synthèse (page 13)

Il est également indiqué au premier paragraphe de la synthèse que les dépenses de retraite représentent 13,4 % du PIB en 2023, un niveau élevé en comparaison internationale. Certes ! Mais cette comparaison peut être erronée quand on sait l'importance dans certains pays du financement privé (recours à la capitalisation).

Dans ce même paragraphe, il est indiqué que le solde du système de retraite « serait de nouveau en déficit dès 2024 (-0,2% du PIB) sous l'effet, comptablement, des revalorisations des pensions, notamment celle du 1^{er} novembre 2023 à l'Agirc-Arrco ... ». Ceci semble ignorer que les comptes de l'Agirc-Arrco sont à l'équilibre grâce aux efforts consentis tant par les actifs que par les retraités.

Certain de votre volonté de toujours améliorer le travail de votre institution, je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux observations de notre Confédération et vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de ma considération.

Le Président



Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr